

Procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 4 décembre 2017 à la salle municipale de Saint-Joseph-de-Mékinac située au 258, chemin Saint-Joseph à Saint-Joseph-de-Mékinac, Trois-Rives.

Sont présents : M. Lucien Mongrain, maire
M. Godfrey Plachta, conseiller siège numéro 1
M. Réjean Lahaie, conseiller siège numéro 2
M^{me} Caroline Naud, conseillère siège numéro 3
M^{me} Lise Roy Guillemette, conseillère siège numéro 4
M^{me} Ninon Fortier, conseillère siège numéro 5
M^{me} Judith St-Arneault, conseillère siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives. Nicole Léveillé, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2017-12-193 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Ninon Fortier et unanimement résolu, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, avec la mention que le point « Questions diverses » demeure ouvert.

2017-12-194 Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017

Considérant que les membres du conseil municipal de Trois-Rives ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 13 novembre 2017;

En conséquence, il est proposé par Caroline Naud, appuyée par Judith St-Arneault et unanimement résolu de l'approuver, avec dispense de lecture.

2017-12-195 Projet de modification au règlement de zonage de la municipalité de Trois-Rives numéro 2016-03-02 concernant la modification des limites des zones 96 Vb et 95 F

ATTENDU QUE la municipalité de Trois-Rives a adopté le règlement de zonage numéro 2016-03 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 123 de la Loi, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Réjean Lahaie et unanimement résolu ce qui suit :

Article 1. Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long récité.

Article 2. Titre du règlement

Le présent règlement de modification porte le titre de *Règlement numéro 2016-03-02* Modification des limites des zones 96 Vb et 95 F.

Article 3. But du règlement

Le présent règlement a pour but de créer et d'autoriser certains types d'usages dans chacune des zones modifiées.

Article 4. Extrait de matrice graphique

Les cartes annexées intitulées "Extrait de la carte du règlement de zonage 2016-03-02" et "Extrait de la carte du règlement de zonage 2016-03-02 modifié" font partie intégrante au présent règlement.

Article 5. Modification du plan de zonage

Le plan de zonage du règlement de zonage est modifié par le déplacement des limites entre les zones 96 Vb et 95 F tel que montré dans la carte intitulé "Extrait de la carte du règlement de zonage 2016-03-02 modifié".

Article 6. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Lise Roy Guillemette, qu'il sera présenté, à une séance ultérieure, un règlement de modification au règlement de zonage 2016-03 de la municipalité de Trois-Rives, concernant le changement des limites des zones 96-Vb et 95-F.

2017-12-196

Adoption du calendrier des séances ordinaires 2018 du conseil municipal de Trois-Rives

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Ninon Fortier, appuyée par Judith St-Arneault et unanimement résolu :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018. Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à 19 h 30. Elles auront lieu à la salle municipale située au 258, chemin Saint-Joseph à Trois-Rives:

- | | |
|--------------|---------------------------|
| - 15 janvier | - 2 juillet |
| - 5 février | - 6 août |
| - 5 mars | - 10 septembre |
| - 9 avril | - 1 ^{er} octobre |
| - 7 mai | - 5 novembre |
| - 4 juin | - 3 décembre |

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

2017-12-197 Adhésion 2018 au Service de transport adapté Mékinac

Il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Caroline Naud et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives :

- Mandate la Corporation de Transport Adapté Mékinac pour organiser le service de transport adapté sur son territoire pour l'année 2018;
- Adopte les prévisions budgétaires 2018 de la Corporation de Transport Adapté Mékinac, au montant de 160 070 \$;
- Accepte de verser la cotisation de 1 406 \$ qui est attribuée à Trois-Rives.

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Ninon Fortier, qu'un règlement pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2018, sera présenté à une séance ultérieure.

2017-12-198 Déneigement et entretien des conteneurs du chemin du Lac-Mékinac

Considérant que la municipalité doit voir à la propreté du site où sont installés des conteneurs à déchets sur le chemin du Lac-Mékinac, et au déneigement de leurs couvercles;

Considérant que Claude Trudel serait prêt à effectuer ce travail au coût de 400 \$ pour la saison;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Judith St-Arneault et unanimement résolu, d'accepter cette proposition.

2017-12-199 Demande de dérogation mineure de Pascal-André Paul-Hus - 4525 route 155

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par Pascal-André Paul-Hus auprès de l'inspecteur municipal, visant à obtenir l'approbation d'implanter un bâtiment principal à 8.8 mètres de la ligne avant du terrain lorsque le règlement de zonage 2016-03 à l'article 7.1 prescrit 15 mètres;

Considérant que le propriétaire bénéficie d'un droit acquis qui lui permettrait d'implanter ce bâtiment à un autre endroit sur son terrain encore plus près de la ligne avant;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité de Trois-Rives a étudié cette demande et recommande au conseil municipal de l'accepter;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives permette la dérogation demandée.

2017-12-200 **Nomination d'un élu sur le Comité consultatif d'urbanisme**

Considérant que le règlement municipal de Trois-Rives adopté le 4 mars 1996, portant le numéro 3-96 et intitulé *Règlement relatif à la création d'un comité consultatif d'urbanisme*, stipule que ce dernier doit être composé de deux membres du conseil municipal et de cinq résidents de la municipalité non élus;

Considérant que le mois dernier, Réjean Lahaie a remplacé Jean-Paul Rheault comme élu sur ce comité et qu'il y a maintenant lieu de combler le siège numéro 4 qu'occupait monsieur Lahaie comme résident;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Caroline Naud et unanimement résolu, de nommer Jean-Paul Rheault au siège numéro 4, pour terminer le mandat de monsieur Lahaie, lequel prendra fin en mars 2019.

2017-12-201 **Autorisation pour procéder à la vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes**

Considérant l'état remis pas la secrétaire-trésorière indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été acquittées;

Considérant qu'en vertu de l'article 1023 du Code municipal, le conseil peut ordonner la vente de ces immeubles par la MRC de Mékinac, selon les formalités prévues à l'article 1022 et suivants du Code municipal;

Considérant que quatre cas en particulier sur cette liste nécessitent de se régler par cette procédure;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Réjean Lahaie et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives ordonne la vente par la MRC de Mékinac selon les formalités prévues aux articles 1022 et suivants du Code municipal, des quatre immeubles portant les matricules suivants : 4920 82 5214, 4920 81 3266, 4920 80 1447 et 5092 13 0131, faisant partie de cette liste.

Correspondance

Les lettres suivantes ont été portées à l'attention du conseil savoir :

- De Thérèse Mongrain, qui demande à la municipalité d'installer un luminaire de rue au 3662, route 155 à Rivière-Matawin pour éclairer cette entrée. Six personnes appuient sa requête.
- De Gérald Naud qui, en date du 15 novembre 2017, nous fait part de sa démission en tant que membre du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Trois-Rives.

Il dit tenir à remercier le conseil municipal de la confiance qu'il lui a témoignée.

- De Diane Moody, qui remercie le conseil municipal pour les travaux d'élagage effectués sur le chemin Lejeune, constatant ainsi l'amélioration de la sécurité. Elle félicite aussi l'équipe de St-Arneault & Fils pour leur beau travail.

- De Daniel Doucet qui demande que les abords et les fossés du chemin de l'Anse soient débroussaillés, afin d'en faciliter le déneigement dont il est responsable.

Il demande également que les deux affaissements de la chaussée de ce chemin soient réparés.

Par ailleurs, une requête est aussi faite pour l'installation d'une borne-fontaine sèche au village de Grande-Anse, afin de réduire, dit-il, le coût des assurances habitations et sécuriser la population.

2017-12-202 **Dépôt de la correspondance**

Sur la proposition de Godfrey Plachta, appuyée par Lise Roy Guillemette il est unanimement résolu, d'autoriser le dépôt de la correspondance.

Rapport de dépenses

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées selon l'article 5 du règlement 07-09 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, totalisant 7 305,87 \$ dont voici le détail :

Salaires administration	Sem. du 29 oct., du 5, 12, 19 nov. et travail scrutin du 5 novembre	5 582,13
Ginette Roy Saint-Arneault	Service de conciergerie mois novembre	600,00
Service des Loisirs Mékinac	Aide fête Noël enfants de Saint-Joseph-de-Mékinac	140,00
Opération Nez Rouge	Appui financier 2017	50,00
Lettrage Plamondon	Affiche signalétique	303,30
Trudel C., St-Arneault J.	Trop payé	345,00
Forget S.	Trop payé	175,00
Doucet V.	Trop payé	47,39
Auger A.	Trop payé	63,05

2017-12-203 Sur la proposition de Judith St-Arneault, appuyée par Lise Roy Guillemette il est unanimement résolu d'attester de ce dépôt.

2017-12-204 **Approbation de la liste des comptes à payer**

Sur la proposition de Lise Roy Guillemette, appuyée par Caroline Naud il est unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives approuve la liste des comptes à payer au 4 décembre 2017 totalisant 97 931,73 \$

Lucien Mongrain	Rémunération et allocation	1 037,32
Godfrey Plachta	Rémunération et allocation	356,04
Réjean Lahaie	Rémunération et allocation	356,04
Caroline Naud	Rémunération et allocation	356,04
Lise Roy Guillemette	Rémunération et allocation	356,04
Ninon Fortier	Rémunération et allocation	356,04
Judith St-Arneault	Rémunération et allocation	356,04
Lucien Mongrain	Frais de déplacement	151,20
Godfrey Plachta	Frais de déplacement	96,00
Ninon Fortier	Frais de déplacement	24,96
Caroline Naud	Frais de déplacement	35,52
Réjean Lahaie	Frais de déplacement	12,96
Nicole Léveillé	Frais de déplacement	43,20
Télébec Ltée	Service téléphonique	111,77
Télus Mobilité	Téléphone cellulaire	24,00
L'Union-Vie Compagnie		
Mutuelle d'assurance	Assurances collectives	816,46
Télécommunications Xittel	Service téléphonique	33,39
Groupe CLR	Temps d'onde radio	17,25
MRC de Mékinac	Enfouissement déchets Régie 1 mois, vidange boues de fosses septiques, entente inspecteur et déplacement 2 mois, service internet et entretien réseau fibre optique	11 015,00
Service Cité-Propre inc	Collecte et transport ordures novembre	4 875,23
Ministre des Finances	Frais annuels élévateur	83,77
R. Léveillé Extincteurs 2010	Inspection annuelle et recharge extincteurs	107,39
Daniel Doucet	Déneigement chemin de l'Anse 1 ^{er} vers.	1 700,00
Mach. W. St-Arnault & fils	Déneigement chemins municipaux 1 ^{er} vers.	58 440,41
Robert Doucet	Déneigement chemins Lac-aux-Sleighs et Lemère 1 ^{er} versement	9 200,00
Salaire journaliers	Mois de novembre et déplacement	152,13
Petite caisse	Table, papier-mains et poste	150,11
Yves Paquette	Réunion Comité urbanisme 27 novembre	31,32
Paul Doucet	Réunion Comité urbanisme 27 novembre	15,00
Jacques Bellemare	Réunion Comité urbanisme 27 novembre	15,00
Municipalité de Lac-aux-Sables	Collecte ordures chalets Lac Missionnaire	3 002,00
Buroplus	Fournitures de bureau	310,45
Sylvie Aylwin	Utilisation téléphone scrutin 5 novembre	20,00
Les Portes Ro-Ma inc	Achat fenêtre caserne	91,98
Infotek Mékinac	Achat et installation équip. informatiques bibliothèque et souris sans fil	1 800,55
La Coop Univert	Quincaillerie toilette	34,45
Mach. W. St-Arnault & fils	Travaux de voirie	1 460,18
L'Hebdo du St-Maurice	Avis public Modification règlement zonage	447,25
Service Cité-Propre	Transport et location conteneur écocentre	402,41
Coopérative solidarité Mékinac	Divers et produits d'entretien	36,83

Paiements pré-autorisés

Régime retraite des employés
municipaux

Cotisation novembre

461,18

2017-12-205 **Fermeture bureau municipal**

Il est proposé par Ninon Fortier, appuyée par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu, de fermer le bureau municipal de Trois-Rives du 22 décembre 2017 au 5 janvier 2018 inclusivement, durant la période des fêtes.

2017-12-206 **Demande de *La Randonnée Jimmy Pelletier*, événement cycliste**

Considérant que Léo Gagné, responsable de la sécurité et des itinéraires de *La Randonnée Jimmy Pelletier*, demande à la municipalité une autorisation de passage sur son territoire lors de l'événement qui se tiendra du 28 juin au 2 juillet 2018, qui vise à recueillir des fonds pour appuyer les organismes communautaires dans leurs efforts pour promouvoir le sport et la réussite scolaire;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Judith St-Arneault et unanimement résolu, que le conseil municipal de autorise le passage de *La Randonnée* sur le territoire de Trois-Rives.

2017-12-207 **Demande d'entretien du chemin de l'Anse**

Considérant les demandes de Daniel Doucet, entrepreneur déneigeant le chemin de l'Anse à Trois-Rives, à l'effet que ce dernier devrait être réparé ainsi que ses abords élagués;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Ninon Fortier et unanimement résolu, d'informer monsieur Doucet que ces travaux seront réalisés aux printemps 2018.

2017-12-208 **Clôture de la séance**

Il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Ninon Fortier et unanimement résolu, d'autoriser la levée de l'assemblée.